



Préavis n° 9/14 au Conseil communal

Vente de la Maison de l'Equarisseur

Délégué municipal :
- M. Michel Crottaz, municipal

Aubonne, le 19 mai 2014/MC/cdu



TABLE DES MATIERES

1.	<u>RESUME</u>	3
2.	<u>HISTORIQUE</u>	3
3.	<u>SITUATION ACTUELLE</u>	3
4.	<u>DESCRIPTION DE LA PARCELLE</u>	3
5.	<u>PROPOSITION</u>	3
6.	<u>AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE</u>	4
7.	<u>CONCLUSIONS</u>	4



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. RESUME

Par le présent préavis, la Municipalité vous propose la vente de la Maison de l'équarisseur sise en Château Verd pour la somme de Fr. 100'000.--.

2. HISTORIQUE

Ce bâtiment très pittoresque se situe tout près de la piscine communale, à l'orée des bois.

Si son charme ne fait aucun doute, son état général non plus : en un mot comme en cent, il est très délabré. Si délabré qu'il y a quelques années, la Municipalité avait proposé de le démolir et de le remplacer par un skate park !

Ce projet avait été contesté par un certain nombre d'habitant(e)s. Du côté skate park aucun projet n'est parvenu ni à la Municipalité ni au centre des jeunes. Si l'endroit est cohérent de mi-mai à début septembre, il est cependant particulièrement retiré.

Il a ensuite été remis aux scouts de Rolle-Aubonne contre bons soins. Ces derniers en firent le meilleur usage, réparant ce qui était urgent d'entretenir et en donnant quelques coups de peinture. Aujourd'hui, les scouts ne tiennent plus à investir dans ce bâtiment et sont en pourparlers avec les usagers du "boulodrome".

3. SITUATION ACTUELLE

Afin de ne pas accélérer la dégradation du bâtiment sommairement remis en état, la Commune, en accord avec l'inspecteur des forêts, a fait entretenir les boisés alentours pour diminuer la pression de la forêt sur le bâtiment. Elle a également assuré l'entretien du jardin arborisé du côté Sud.

Un couple particulièrement attentif aux sites charmants d'Aubonne a manifesté son intérêt pour ce bâtiment. Il s'agit de M. et Mme Jean-François et Gisèle Burnet.

Ils souhaitent acquérir cette bâtisse ainsi que le jardin attenant pour la remettre en état dans le style qui est le sien, afin d'en conserver tout le charme.

Ce travail considérable ne les rebute pas. Ils sont conscients que ce bâtiment est en mauvais état, qu'il n'y a ni isolation, ni cuisine ni installation sanitaire dignes de ce nom. Il ne possède pas de chauffage et doit être relié aux réseaux EU, gaz, électricité, aux frais des acquéreurs.

4. DESCRIPTION DE LA PARCELLE

Le bien-fonds vendu comprend le bâtiment de l'équarisseur d'une surface de 133 m² au sol et un jardin de 742 m². Il se situe en lisière de forêt et il est desservi par le chemin en tout venant menant au clos d'équarrissage.

Sa valeur a été fixée à Fr. 100'000.--.

Le bâtiment a en effet été estimé à Fr. 86'000.--, le solde correspondant à la valeur du jardin.

5. PROPOSITION

Bien que ce bâtiment ait une histoire liée à la vie de la Commune, la Municipalité a estimé que la qualité des acquéreurs et leur engagement à restaurer ce bâtiment dans sa volumétrie, ses matériaux et ses couleurs actuels, étaient la meilleure garantie de son maintien voire de sa sauvegarde.

Sans projet communal identifié, la Municipalité considère que rendre à l'habitat le bâtiment de l'équarisseur en le vendant à M. et Mme Burnet est la meilleure solution pour assurer sa pérennité.



6. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA VENTE

Actuellement ce bâtiment, qui est englobé dans la parcelle de la piscine, n'a pas de valeur au bilan. De ce fait, le produit de cette vente doit entièrement être comptabilisé en gain comptable sur l'exercice concerné.

La Municipalité préférerait que ce montant soit affecté à moyen-long terme plutôt qu'il soit intégralement comptabilisé en recette extraordinaire. De ce fait nous proposons que l'intégralité du produit de cette vente soit viré au fonds de réserve pour entretien des bâtiments communaux - compte N° 9281.14 du bilan, et qui présente un solde au 31.12.2013 de Fr. 1'000'000.--.

7. CONCLUSIONS

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 9/14 relatif à la vente de la Maison de l'équarisseur, parcelle 2338,
- ouï le rapport de la commission d'achat et vente de terrains chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à :
- à céder à M. et Mme Jean-François et Gisèle Burnet le bâtiment de l'équarisseur de 133 m² au sol et le jardin de 742 m², formant la parcelle N° 2338 ;
- fixer le prix de vente à Fr. 100'000.--, frais d'achat à charge de l'acquéreur;
- requérir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de cette transaction et à signer tous actes en relation avec celle-ci ;
- d'affecter le produit de la vente au fonds de réserve « Entretien des bâtiments communaux » - compte N° 9281.14 du bilan.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2014.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

L.-E. Rossier

J. Carriot

Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 27 mai 2014

Annexes :

1 plan de situation

2 photos du bâtiment